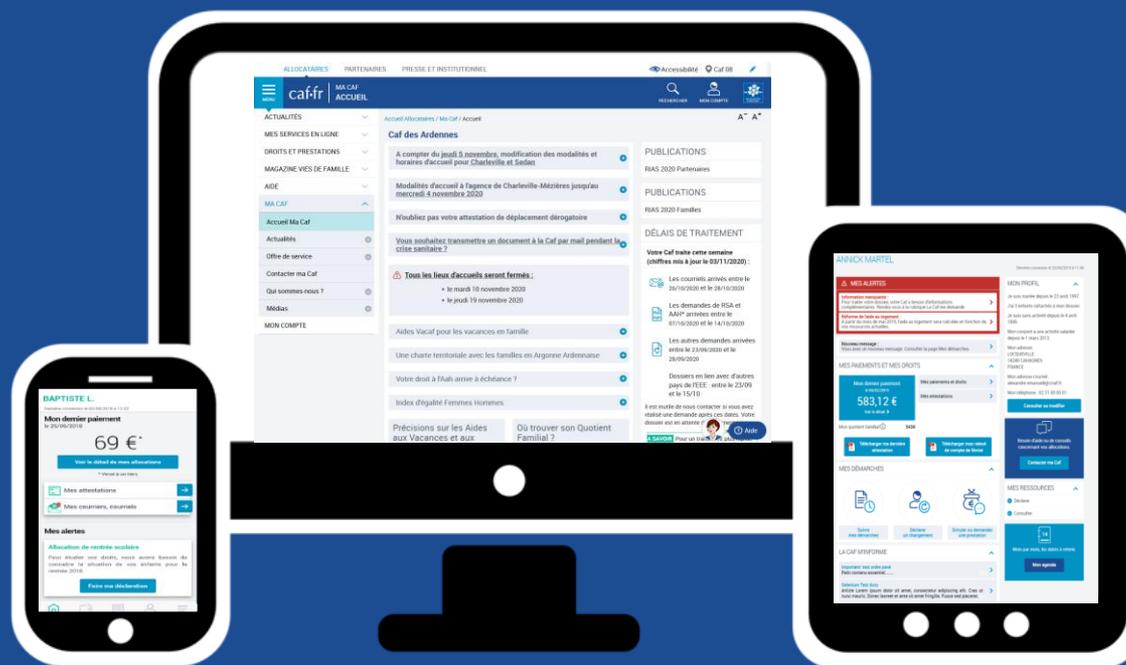


Livret à destination des aidants numériques ardennais



Sommaire



Présentation générale du Caf.fr

- Page d'accueil du Caf.fr
- Page d'accueil Caf des Ardennes
- Prendre rendez-vous avec la Caf
- Estimer le droit aux prestations
- Effectuer une demande de prestation en ligne
- Faire une demande d'aide au logement en ligne



Présentation de l'espace personnel « Mon Compte »

- Connexion à l'espace « Mon Compte »
- Présentation de la page d'accueil « Mon Compte »
- Les démarches en ligne via « Mon Compte »
- La rubrique « Mon Agenda » **Nouveau!**
- Le Chatbot
- Consulter les droits / attestations de paiements
- Modifier la situation de l'allocataire
- Transmettre une pièce justificative en ligne
- Déclarer les ressources annuelles et trimestrielles

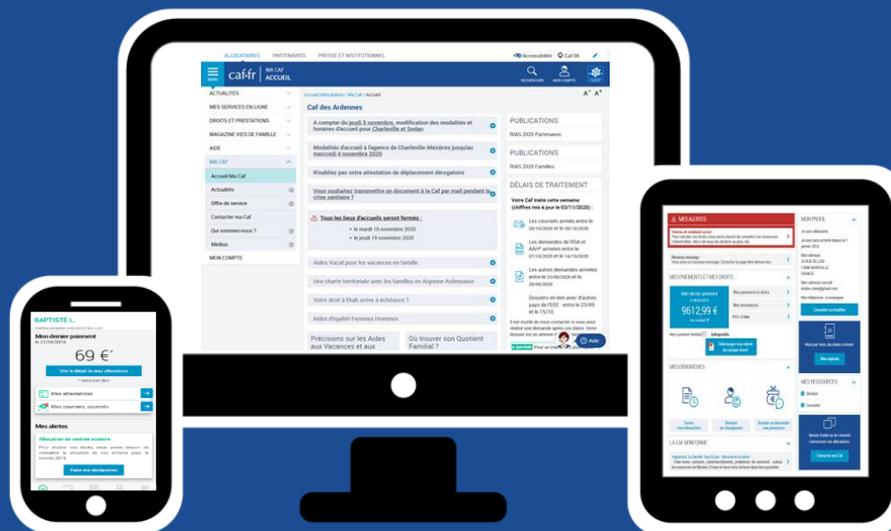


Présentation de l'application « Caf-Mon Compte »



Calendrier, Synthèse des services en ligne et de Dico Caf

Présentation générale du Caf.fr



Page d'accueil du Caf.fr

Un espace dédié à l'actualité

Pour retrouver toutes nos actualités locales et nationales.

Des informations sur les prestations

Les prestations sont regroupées selon des thématiques, avec conditions d'ouverture de droit, montants et démarches à réaliser.

Un espace regroupant les services en ligne

- Faire une simulation de prestations (RSA, Paje, Logement, Prime d'activité),
- Demander une prestation,
- Déclarer un changement de situation (si déjà allocataire),
- Demander une attestation (si déjà allocataire).

La rubrique du magazine « Vies de Famille »

Le magazine « Vies de Familles » et ses articles classés par thème.

The screenshot displays the homepage of Caf.fr, organized into several key sections:

- Accueil Allocataires:** Features a hero image of a hand holding a smartphone displaying a balance of 20210 €. Below it, a headline reads "CAF : UNE APPLI MOBILE POUR GÉRER VOTRE COMPTE" with a sub-headline "Disponible sur smartphone et tablette, l'application « Caf - Mon Compte » permet de réaliser des démarches très simplement... Lire la suite". To the right, there's a "MA CAF" section with a postal code input field (example: 85470) and an "OK" button. Below this are links for "Le magazine Vies de famille", "Se connecter à Mon Compte", and "Faire une simulation de Prime d'activité".
- DROITS ET PRESTATIONS:** A grid of six cards with icons and text:
 - "Oups!" icon: "J'AI FAIT UNE ERREUR"
 - "Glasses" icon: "JE M'INFORME SUR LA PRIME D'ACTIVITÉ"
 - "Key and envelope" icon: "JE DÉMÉNAGE"
 - "Handshake" icon: "JE SUIS DANS UNE SITUATION DE HANDICAP"
 - "Question mark" icon: "AUTRES PRESTATIONS ?" with a button "Voir toutes les autres prestations"
 - "Question mark" icon: "AUTRES SITUATIONS ?" with a button "Voir toutes les autres situations"
- SERVICES EN LIGNE:** A grid of four main service buttons: "FAIRE UNE SIMULATION", "DEMANDER UNE PRESTATION", "DÉCLARER UN CHANGEMENT DE SITUATION", and "DEMANDER UNE ATTESTATION". To the right is a "Simuler le montant de mes allocations familiales" section with a "Ressources imposables 2017 du foyer:" input field (0 €), a "Nombre d'enfant(s) à charge:" selector (1), and a "Continuer" button.
- MAGAZINE Vies de famille:** A section with three article cards:
 - "Dernier article": "Bac : 3 clés anti-stress avant le jour J" (14 Juin 2019)
 - "Podcast": "Consultez notre nouveau numéro" (01 Mai 2019)
 - "Web TV": "« Deuil : comment traverser cette épreuve ? »" (18 Mai 2019)

Page d'accueil Caf des Ardennes

Ma Caf

Pour connaître les actions de votre Caf, indiquez votre code postal :

Code postal OK

Actualités de la Caf des Ardennes

Pour retrouver toute l'actualité local du moment (ateliers, aides, partenaires)

Délai de traitement

Informations sur les dates d'arrivées des documents en cours de traitement par types de demandes

Prise de rendez-vous

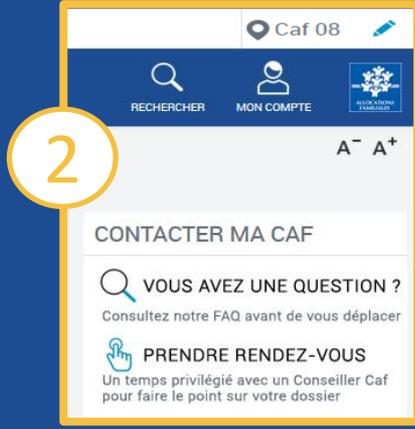
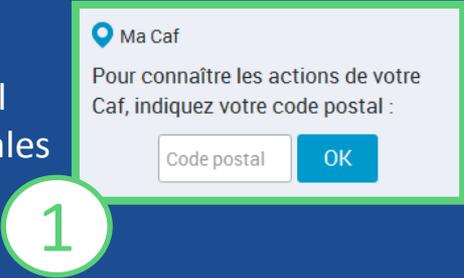
Pour prendre ou annuler un rendez-vous

The screenshot shows the homepage of the Caf des Ardennes website. The top navigation bar includes 'ALLOCATAIRES', 'PARTENAIRES', 'PRESSE ET INSTITUTIONNEL', and 'Accessibilité'. The main header features the 'caf.fr' logo and 'MA CAF ACCUEIL'. A pink arrow points from the 'Accessibilité' link in the top bar to the 'Ma Caf' form on the left. The left sidebar contains a menu with categories like 'ACTUALITÉS', 'MES SERVICES EN LIGNE', 'DROITS ET PRESTATIONS', 'MAGAZINE VIES DE FAMILLE', 'AIDE', 'MA CAF', and 'MON COMPTE'. The main content area is titled 'Caf des Ardennes' and features a notice about a social movement on February 4, 2021. Below this, there are several informational cards with blue headers and white backgrounds, including 'Des difficultés pour joindre la Caf par téléphone?', 'Modification des modalités et horaires d'accueil pour Charleville, Sedan, Rethel et Revin', 'Vous souhaitez transmettre un document à la Caf par mail pendant la crise sanitaire?', 'Information sur l'Allocation Journalière de Proche Aidant (AJPA)', 'Caf : sécurité et sérénité sont l'affaire de tous!', 'Travailleurs Frontaliers', 'La mission locale de Charleville au plus près des jeunes', 'Votre droit à l'Aah arrive à échéance?', and 'Index d'égalité Femmes Hommes'. On the right side, there are three highlighted boxes: a red box for 'EN SAVOIR PLUS' with options to take a phone appointment, an in-person appointment, or cancel an appointment; an orange box for 'DÉLAIS DE TRAITEMENT' showing arrival dates for courriers, RSA, and other requests; and a green box for 'A SAVOIR' with a tip to use the app for faster processing. At the bottom right, there are links for 'Précisions sur les Aides aux Vacances et aux Temps Libres' and 'Où trouver son Quotient Familial'.

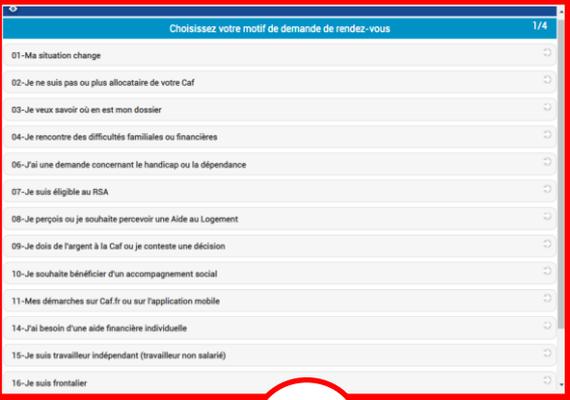
Prendre rendez-vous avec la Caf

De nombreuses questions trouvent une réponse en ligne dans les services mis à disposition des usagers. Pour les autres demandes, il est possible de prendre rendez-vous en ligne avec sa Caf !

Depuis la page d'accueil du Caf.fr, indiquez le code postal afin d'accéder aux pages locales de la Caf de l'utilisateur

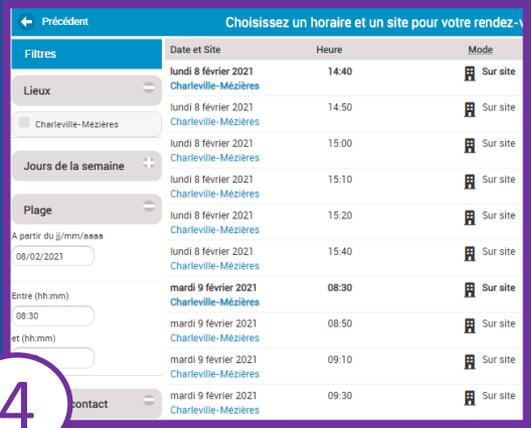


A partir du menu de droite, se diriger sur la rubrique « Contacter Ma Caf » puis « Prendre un rendez-vous »



3

Choisissez ensuite le motif de la demande dans la liste



4

Puis l'heure et le lieu du rendez-vous



5

Pour finir, saisissez les coordonnées de l'allocataire et cliquez sur « valider mon rendez-vous ». Le rdv est confirmé via un code confidentiel. Ce code permet de modifier ou annuler le rdv.

Estimer le droit aux prestations

L'allocataire pense avoir droit à la Prime d'activité, le Rsa, la Paje ou aux Allocations Familiales ?
Une seule solution pour le savoir : faire une simulation sur le Caf.fr !



1
Sur la page d'accueil, cliquez sur le menu de gauche, puis sur la rubrique « mes services en ligne »

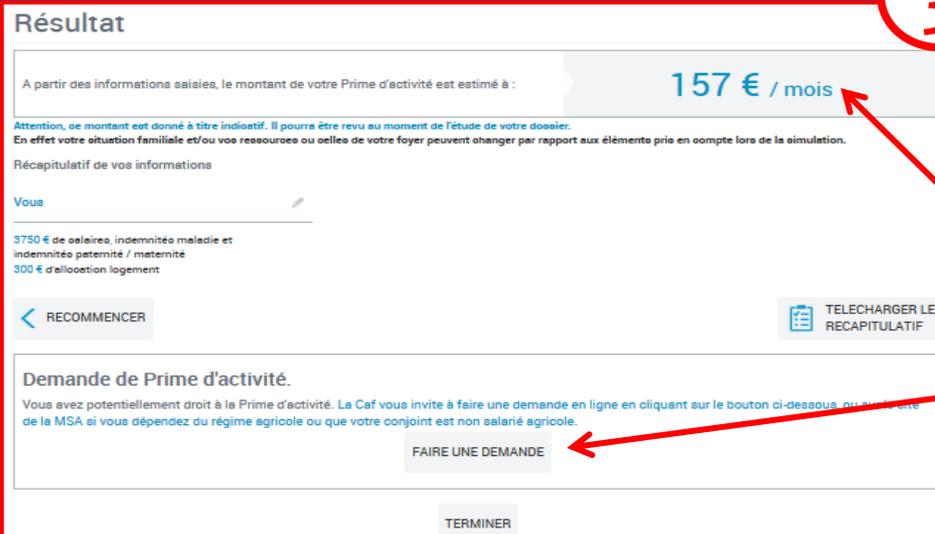
Choisissez ensuite la rubrique « faire une simulation »

Vous avez le choix entre plusieurs prestations, que le demandeur soit ou non allocataire



2
Après avoir répondu aux questions posées, le demandeur obtient une estimation de son aide.

S'il est éligible, il pourra faire une demande en ligne



TERMINER

Effectuer une demande de prestation en ligne

1

ACTUALITÉS

MES SERVICES EN LIGNE ^

- Accueil Mes services en ligne
- Faire une simulation
- Faire une demande de prestation**

DROITS ET PRESTATIONS v

MAGAZINE VIES DE FAMILLE v

AIDE v

MA CAF v

MON COMPTE v

Sur la page d'accueil du Caf.fr, dirigez-vous vers le menu de gauche et cliquez sur « Faire une demande de prestation »

2

Vous êtes allocataire

Nous utiliserons des informations de votre dossier pour vous éviter de les saisir à nouveau

- [Cliquez ici](#)

Vous n'êtes pas allocataire

- [Cliquez ici](#)

Si le demandeur est déjà allocataire, il sera redirigé vers l'espace Mon Compte afin de s'identifier.

S'il n'est pas encore allocataire, il pourra directement accéder à la demande en ligne, en choisissant la prestation dans la liste proposée.

3

- Prime à la naissance et allocation de base
- Prime à l'adoption et allocation de base
- Demande de prestation partagée d'éducation de l'enfant / Complément de libre choix d'activité
- Complément de libre choix du mode de garde
- Enfants en résidence alternée – déclaration et choix des parents
- Allocations familiales / Changements de situation
- Allocation de rentrée scolaire

Vous avez à votre charge un ou plusieurs enfants écoliers, étudiants ou apprentis âgés de 6 à 18 ans ; l'Allocation de rentrée scolaire (Ars) vous aide à assumer le coût de la rentrée scolaire selon vos revenus.

Faire la demande En savoir plus >

- Allocation de soutien familial
- Aide au recouvrement des pensions alimentaires impayées
- Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- Allocation journalière de présence parentale

- Le logement >
- Les enfants >**
- La séparation et le décès >
- Le Rsa et la Prime d'activité >
- La maladie et le handicap >
- Les autres demandes >

Si c'est possible, l'allocataire pourra effectuer directement sa demande en ligne.

Si la prestation demandée ne le permet pas, il devra alors télécharger le formulaire de demande et le faire parvenir à la Caf.

Télécharger la demande

4

Faire une demande d'aide au logement en ligne

Avant de commencer, l'allocataire doit avoir en sa possession les éléments suivants :

- son contrat de location et son relevé d'identité bancaire,
- le nom et l'adresse de son bailleur,
- le montant de ses ressources des deux années précédentes,
- son numéro d'allocataire s'il est déjà allocataire,
- une adresse mél valide.



1

Sur la page d'accueil du Caf.fr, choisissez la rubrique « **Faire une demande de prestation** ».

ACTUALITÉS

MES SERVICES EN LIGNE

Accueil Mes services en ligne

Faire une simulation

Faire une demande de prestation

FAIRE UNE DEMANDE DE PRESTATION

Le logement

Les enfants

La séparation et le décès

Le Rsa et la Prime d'activité

La maladie et le handicap

Les autres demandes

Aide au logement

Si vous payez un loyer ou remboursez un prêt pour votre résidence principale et que vos ressources sont modestes, vous pouvez bénéficier de l'une des trois aides au logement : l'Aide personnalisée au logement (Apl), l'Allocation de logement familiale (Alf) ou l'Allocation de logement sociale (Als).

Selon votre situation, la Caf étudiera votre droit à l'une de ces trois aides.

Afin de connaître le montant potentiel de votre droit, nous vous invitons à effectuer une simulation.

Simuler

Faire la demande

En savoir plus

2

Sélectionnez la demande d'aide au logement, et cliquez sur « Faire la demande »

3

Demande d'aide au logement

* Pour ce logement : Vous payez un loyer
 Vous remboursez un prêt immobilier

* Date d'entrée dans ce logement :
Format JJ/MM/AAAA

* Vous vivez en couple : Oui Non
(y compris sans être marié(e) ou pacsé(e))

* Vous êtes étudiant : Oui Non

* Vous êtes rattaché(e) fiscalement à vos parents ? : Oui Non

Quitter

Continuer

L'allocataire doit répondre précisément aux questions posées et cliquer sur « **Continuer** ».

Il devra fournir des informations sur sa situation familiale, professionnelle, sur ses ressources, sur son bailleur et son logement.

Si besoin, le demandeur aura la possibilité de sauvegarder sa demande afin de la reprendre plus tard en cliquant sur « Continuer plus tard ». Un numéro de sauvegarde lui sera alors envoyé par courriel.

3

Les champs précédés d'un astérisque (*) sont obligatoires

Aide au Logement : sauvegarder votre demande

Vous pouvez sauvegarder les informations renseignées et continuer plus tard votre démarche en ligne.

Cliquez sur "Annuler" pour poursuivre maintenant votre demande.

Choisissez votre question secrète, saisissez votre réponse puis cliquez sur "Valider" pour sauvegarder et recevoir par mél un numéro de sauvegarde qui vous permettra de reprendre et de terminer votre démarche puis de la valider.

* Question secrète : Sélectionner

* Réponse :

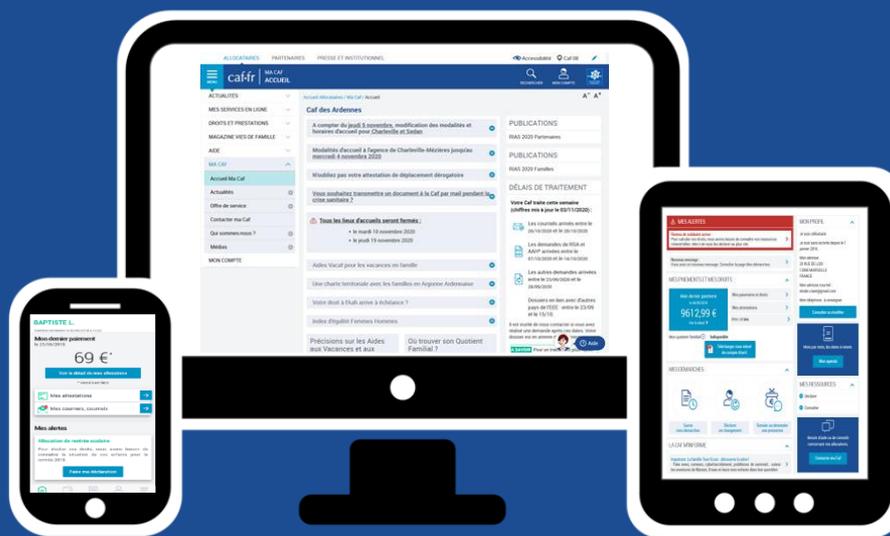
Attention vous devez indiquer cette réponse lors de la reprise de votre saisie

Annuler

Valider

Une fois la demande complétée et validée, l'allocataire pourra suivre l'évolution de sa demande et joindre les pièces justificatives en ligne via l'espace Mon Compte, rubrique « **Suivre mes démarches** »

Présentation de l'espace personnel « Mon Compte »



Connexion à « Mon compte »

Où trouver Mon Compte?

Sur la page d'accueil du site, dans la barre de menu bleue, cliquez sur l'icône Mon Compte



Comment se connecter à Mon Compte?

1

Renseignez :

- Votre numéro de sécurité sociale à 13 chiffres
- votre mot de passe personnel compris entre 8 et 24 caractères

The image shows a login form titled 'CONNEXION'. It includes a note: 'Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire.' There are two input fields: 'Numéro de Sécurité sociale' (with a question mark icon) and 'Mot de passe'. Below the SSN field is a checkbox for 'Se souvenir de moi' and a link 'J'ai un identifiant provisoire'. Below the password field is a link 'Mot de passe oublié ?' and a 'Se connecter' button. To the right of the form, there is a section for 'FranceConnect' with a button 'S'identifier avec FranceConnect' and a link 'Qu'est-ce que FranceConnect ?'. A red arrow points from the text on the right towards the FranceConnect button.

Vous avez la possibilité de vous connecter directement via FranceConnect

2

N'oubliez pas de vous déconnecter en cliquant sur le bouton quand vous avez fini de consulter Mon Compte ou de faire des démarches en ligne.



Que faire si l'allocataire a oublié ses identifiants?

À chaque étape de la connexion, il est proposé d'indiquer si l'allocataire a oublié son mot de passe :

[Mot de passe oublié ?](#)

Si c'est le cas, un code provisoire lui sera renvoyé par sms ou par courrier après vérification de son numéro de sécurité sociale et de son nom de naissance.

Présentation de la page d'accueil Mon Compte (1/3)

1 MES ALERTES ET MES NOTIFICATION

Toutes les informations manquantes et importantes relatives au dossier de l'allocataire sont indiquées dans « Mes Alertes » et affichées en rouge pour une meilleure visibilité. En cliquant sur le « > » vous accédez au détail des informations.

2 MES PAIEMENTS ET MES DROITS

Le dernier paiement effectué et le relevé de compte mensuel correspondant, sont immédiatement visibles. En cliquant sur « Voir le détail », vous accédez au détail des prestations versées.

- « Mes paiements et mes droits » vous permet d'accéder à l'historique des droits sur les deux années précédentes et aux 10 derniers paiements,
- Dans la rubrique « Mes attestations », vous pouvez consulter et imprimer des attestations sur un historique de deux années,
- Vous pouvez également consulter et rembourser les éventuelles dettes en cours via l'onglet « Mes dettes ».

3 MON PROFIL

Cette rubrique regroupe les informations concernant la situation de l'allocataire : situation familiale, professionnelle, adresse, coordonnées mail et téléphone, enfants à charge. Vous pouvez consulter le détail de ces informations, ou bien modifier la situation de l'allocataire en cliquant sur « Consulter ou modifier ».

Présentation de la page d'accueil Mon Compte (2/3)

4 MES DÉMARCHES

Dans cette rubrique, vous pouvez :

- suivre les **démarches effectuées par l'allocataire**. Il peut s'agir d'une demande de prestation, d'un changement de numéro de téléphone, de l'envoi d'une pièce justificative, d'un courrier/courriel...

Il est possible de consulter l'historique des démarches effectuées sur 24 mois.

- déclarer un **changement de situation** familiale, professionnelle, le départ d'un enfant etc ,
- simuler ou faire une demande de prestation**. Les informations connues par la Caf seront automatiquement reportées dans le formulaire de demande, ou de simulation en ligne. Si la demande ne peut pas être effectuée en ligne, l'allocataire pourra alors télécharger et imprimer le formulaire en version papier.

5 MON AGENDA

Cet agenda est personnalisé selon les éléments contenus dans le dossier de l'allocataire. Il recense les **dates à retenir** ainsi que les **échéances importantes** du dossier, comme la date de la prochaine déclaration trimestrielle. Il informe également l'allocataire des prochaines revalorisations de ses droits liées par exemple à l'âge de ses enfants.

Accueil / Mon Compte

PASCAL DUPONT

Dernière connexion le 04/12/2020 à 09:31

MES ALERTES

Prime d'activité : Pour calculer vos droits, nous avons besoin de connaître vos ressources trimestrielles. Merci de nous les déclarer au plus vite. >

MES PAIEMENTS ET MES DROITS

Mon dernier paiement le 04/12/2020
311,41 €
Voir le détail >

Mes paiements et droits >

Mes attestations >

Mes ressources >

Mon quotient familial ⓘ : 1313€

Télécharger ma dernière attestation

Télécharger mon relevé de compte de novembre

MES DÉMARCHES

4

Suivre mes démarches

Déclarer un changement

Simuler ou demander une prestation

LA CAF M'INFORME

Important: Mon mot de passe pour accéder à Mon Compte ne fonctionne plus !
Déjà deux ans que vous utilisez votre mot de passe personnel pour accéder à l'Espace Mon Compte du caf.fr ? Attention, après deux ans... >

Attention aux courriels et sites Internet frauduleux
> Saisir manuellement l'adresse caf.fr Pour être sûr que vous consultez le site de votre Caf et non un site pirate qui imite celui de votre... >

MON PROFIL

Je suis marié depuis le 7 juillet 2007.
J'ai 2 enfants rattachés à mon dossier.
J'ai une activité salariée depuis le 1 septembre 2020.
Ma conjointe a une activité salariée depuis le 1 février 2013

Mon adresse:
4 PLACE DE LA GARE
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
FRANCE

Mon adresse courriel :
familla.dupont@gmail.com

Mon téléphone : 06 76 42 29 28

Consulter ou modifier

Besoin d'aide ou de conseils concernant vos allocations.

Contactez ma Caf

7

5

Mois par mois, les dates à retenir.

Mon agenda

Présentation de la page d'accueil Mon Compte (3/3)

6 MES RESSOURCES

Dans cette rubrique, vous pouvez :

- **Déclarer** les ressources trimestrielles de l'allocataire pour le RSA, la Prime d'Activité ou l'AAH,
- **Déclarer** les ressources annuelles de l'allocataire, si les services fiscaux n'ont pas été en capacité de nous les transmettre,
- **Consulter** tout au long de l'année les ressources annuelles et les deux dernières déclarations trimestrielles.

7 CONTACTER MA CAF

« **Contactez ma Caf** » vous permet d'accéder aux différents modes de contact de la Caf de Paris. Vous pourrez notamment envoyer un mail et prendre rendez-vous pour l'allocataire dans un de nos accueils.

Une bibliothèque de questions/réponses est également intégrée afin d'obtenir des réponses aux interrogations les plus courantes.

8 LA CAF M'INFORME

Vous retrouvez ici toutes les informations locales et nationales de la Caf, ainsi que des articles et informations d'ordre général.

Accueil / Mon Compte

PASCAL DUPONT

Dernière connexion le 04/12/2020 à 09:31

MES ALERTES

Prime d'activité : Pour calculer vos droits, nous avons besoin de connaître vos ressources trimestrielles. Merci de nous les déclarer au plus vite.

MES PAIEMENTS ET MES DROITS

Mon dernier paiement le 04/12/2020
311,41 €
Voir le détail

Mes paiements et droits
Mes attestations
Mes ressources **6**
Mes dettes

Mon quotient familial : 1313€

Télécharger ma dernière attestation
Télécharger mon relevé de compte de novembre

MES DÉMARCHES

Suivre mes démarches
Déclarer un changement
Simuler ou demander une prestation

LA CAF M'INFORME

Important: Mon mot de passe pour accéder à Mon Compte ne fonctionne plus !
Déjà deux ans que vous utilisez votre mot de passe personnel pour accéder à l'Espace Mon Compte du caf.fr ? Attention, après deux ans...

Attention aux courriels et sites Internet frauduleux
> Saisir manuellement l'adresse caf.fr Pour être sûr que vous consultez le site de votre Caf et non un site pirate qui imite celui de votre...

MON PROFIL

Je suis marié depuis le 7 juillet 2007.
J'ai 2 enfants rattachés à mon dossier.
J'ai une activité salariée depuis le 1 septembre 2020.
Ma conjointe a une activité salariée depuis le 1 février 2013

Mon adresse:
4 PLACE DE LA GARE
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
FRANCE

Mon adresse courriel:
famille.dupont@gmail.com

Mon téléphone : 06 76 42 29 28

Consulter ou modifier

21
Mois par mois, les dates à retenir.
Mon agenda

Besoin d'aide ou de conseils concernant vos allocations.
Contacter ma Caf **7**

Les démarches en ligne via Mon Compte

De nombreuses démarches peuvent être effectuées directement via « Mon Compte ». Ces démarches sont simples, sécurisées, fiables et permettent au dossier de l'allocataire d'être mis à jour beaucoup plus rapidement qu'en passant par les autres modes de contacts.

Quelles sont les différentes démarches accessibles en ligne?

- Modifier la situation de l'allocataire :
Vie de couple : Mariage, pacs, concubinage, début de vie commune, divorce, séparation, décès du conjoint,
Vie familiale : Grossesse, naissance, adoption, départ ou retour d'un enfant, arrivée ou départ d'une personne dans votre foyer,
La vie des enfants : scolarisation, apprentissage, reprise d'étude, entrée dans la vie active, cessation d'activité, placement, arrivée ou départ du domicile,
Coordonnées : adresse postale, adresse mèl, numéro de téléphone, coordonnées bancaires,
Situation professionnelle de l'allocataire ou du conjoint.
- Confirmer la conservation du logement si l'allocataire est étudiant et bénéficiaire d'aide au logement,
- Confirmer le statut de boursier pour les étudiants bénéficiaires de l'aide au logement,
- Confirmer la scolarisation des enfants pour le versement de l'ARS,
- Demander une prestation ou faire une simulation,
- Adresser une pièce justificative,
- Déclarer les ressources annuelles ou trimestrielles,
- Rembourser une dette,
- Contacter la Caf



- Les changements de situations peuvent être effectués en ligne uniquement s'ils ont eu lieu il y'a moins de 6 mois. Autrement, l'allocataire sera invité à prendre contact directement avec la Caf afin de mettre à jour sa situation.
- Les allocataires sous tutelle ne peuvent pas accéder aux services en ligne.

La rubrique Mon Agenda

Depuis le 20 mai 2019, une nouvelle fonctionnalité est venue agrandir l'offre de services en ligne destinée à nos allocataires : l'Agenda. L'agenda propose aux usagers une vue des événements à venir sur leur dossier au cours des 6 prochains mois.

Les informations disponibles

- La date du versement mensuel des prestations,
- Les dates des déclarations trimestrielles de ressources (Rsa, Aah, Prime d'activité),
- La date de fin du titre de séjour,
- Les événements liés aux enfants :
 - Prime à la naissance
 - Allocation de base
 - CMG (3 ans et 6ans)
 - Allocations familiales (majoration pour âge, modification/fin de droit),
- Les fins de droits aux prestations liées au handicap : Aah, Aeah, Ajpp,
- Age légal du droit à la retraite...



L'Agenda sera bientôt disponible sur l'application mobile « Caf-Mon Compte »

The screenshot shows the 'Mon Compte' page for PASCAL DUPONT. At the top, there are navigation links for 'Accueil / Mon Compte' and 'PASCAL DUPONT'. A search bar and user profile icons are visible. The main content area is divided into several sections:

- MES ALERTES:** A red banner with a warning icon and text: "Prime d'activité : Pour calculer vos droits, nous avons besoin de connaître vos ressources trimestrielles. Merci de nous les déclarer au plus vite."
- MES PAIEMENTS ET MES DROITS:** A blue box displays "Mon dernier paiement le 04/12/2020" for 311,41 €. Below it, "Mon quotient familial" is 1313€. There are buttons to "Télécharger ma dernière attestation" and "Télécharger mon relevé de compte de novembre".
- MES DÉMARCHES:** A section for administrative actions.
- MON PROFIL:** Personal information including marital status, children, and address.
- MON AGENDA:** A calendar view for the month of June (JUIN) with three events:
 - 1:** "C'est le moment de déclarer vos ressources trimestrielles pour votre Rsa. Rendez-vous dans la rubrique 'Déclarer mes ressources'."
 - 5:** "C'est aujourd'hui que nous payons les prestations mensuelles ! La date de versement sur votre compte peut varier selon les banques (de 1 à 5 jours)."
 - 20:** "N'oubliez pas, c'est le dernier jour pour faire votre déclaration trimestrielle de ressources pour votre Rsa ! Une déclaration faite après le 20 reporte le paiement au mois suivant."

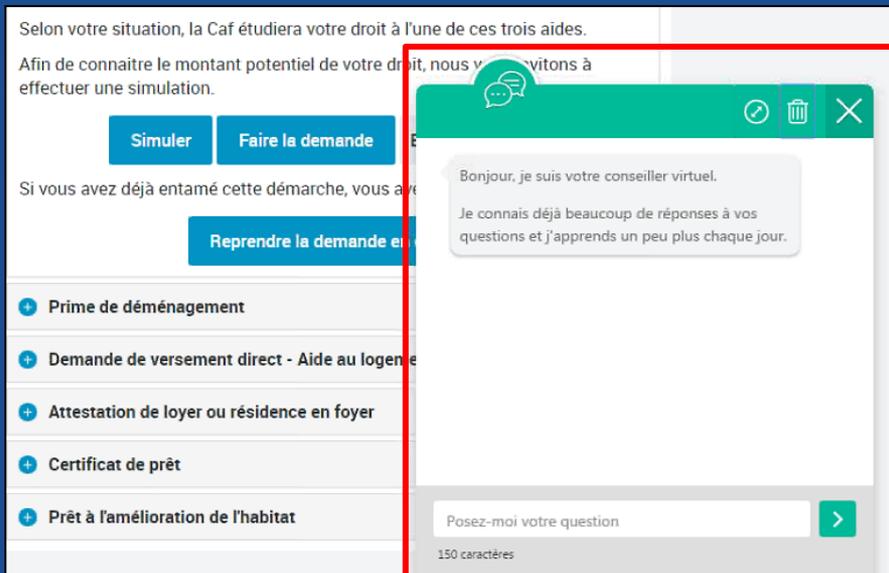
A yellow arrow points from the agenda event on the 7th to a "Mon agenda" button in a sidebar on the right, which is highlighted with an orange border.

Le Chatbot

Mis en place pour réduire le volume de courriels simples, rendre les allocataires plus autonomes dans leurs démarches et leur permettre d'obtenir des réponses rapides sur Caf.fr, le Chatbot est mis à disposition sur les pages qui suscitent le plus de questionnements.

Un Chatbot est un agent conversationnel virtuel qui peut être sollicité à tout moment par l'allocataire pour répondre à ses questions d'ordre général. Il met en correspondance la question posée et les réponses contenues dans sa base de connaissances.

Le Chatbot est proposé uniquement aux allocataires authentifiés et est accessible sur les pages de « Mon Compte » et de saisie de la demande de Prime d'Activité. Il est symbolisé en bas de ces pages par 



Selon votre situation, la Caf étudiera votre droit à l'une de ces trois aides.

Afin de connaître le montant potentiel de votre droit, nous vous invitons à effectuer une simulation.

[Simuler](#) [Faire la demande](#)

Si vous avez déjà entamé cette démarche, vous pouvez [Reprendre la demande en cours](#).

Prime de déménagement

Demande de versement direct - Aide au logement

Attestation de loyer ou résidence en foyer

Certificat de prêt

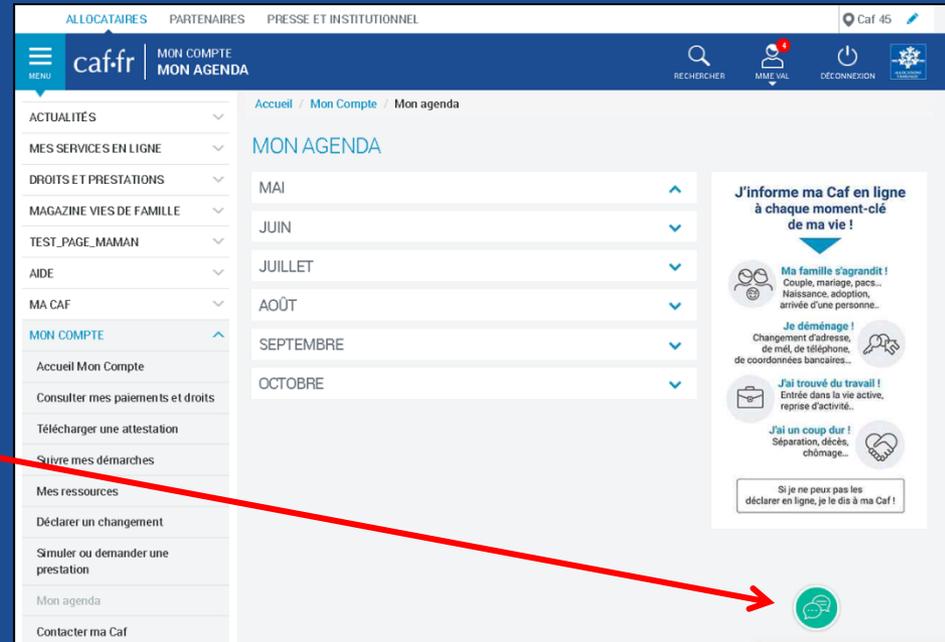
Prêt à l'amélioration de l'habitat

Bonjour, je suis votre conseiller virtuel.

Je connais déjà beaucoup de réponses à vos questions et j'apprends un peu plus chaque jour.

Posez-moi votre question

150 caractères



ALLOCATAIRES PARTENAIRES PRESSE ET INSTITUTIONNEL

caf.fr MON COMPTE MON AGENDA

RECHERCHER MAIL DÉCONNEXION

Accueil / Mon Compte / Mon agenda

MON AGENDA

MAI JUIN JUILLET AOÛT SEPTEMBRE OCTOBRE

J'informe ma Caf en ligne à chaque moment-clé de ma vie !

- Ma famille s'agrandit !
Couple, mariage, pacs...
Naissance, adoption,
arrivée d'une personne...
- Je déménage !
Changement d'adresse,
de m^é, de téléphone,
de coordonnées bancaires...
- J'ai trouvé du travail !
Entrée dans la vie active,
reprise d'activité...
- J'ai un coup dur !
Séparation, décès,
chômage...

Si je ne peux pas les déclarer en ligne, je le dis à ma Caf !

Accueil Mon Compte
Consulter mes paiements et droits
Télécharger une attestation
Suivre mes démarches
Mes ressources
Déclarer un changement
Simuler ou demander une prestation
Mon agenda
Contacter ma Caf

Il s'affiche automatiquement au bout de 15 secondes d'inactivité sur la page consultée.

Le Chatbot offre une réponse aux questions de l'allocataire 24h/24 et 7j/7. Néanmoins, il ne fournit aucune réponse personnalisée sur les données de son dossier.

Consulter les Droits / Attestations de Paiements

L'allocataire qui souhaite consulter ses droits et paiements peut accéder via Mon Compte à un historique de 24 mois. Il peut également télécharger et/ou imprimer des attestations.

Depuis la rubrique « Mes paiements et mes droits », l'allocataire peut consulter ses droits sur un historique de 24 mois. Les 10 derniers paiements sont également accessibles.

MES PAIEMENTS ET MES DROITS

Mon dernier paiement le 06/05/2019 **612,99 €**
Voir le détail >

Mon quotient familial ⓘ : Indisponible

Télécharger mon relevé de compte d'avril

Mes paiements et droits >

Mes attestations >

Yellow arrows point from the menu items to the detailed views on the right. A green arrow points from the 'Mes attestations' menu item to the attestation selection screen below.

MES PAIEMENTS ET MES DROITS

MES PAIEMENTS

Montant versé le 05/06/2019 531,33 €

- Allocations familiales modulées 300,11 €
- Allocation de logement 60,00 €
- Complément familial 171,22 €

Pour le mois de Mai 2019

ⓘ Effectué sur le compte FR76 1254 8029 9800 0000 0150 086 BIC : AXABFRPP Mme BLEUET LOUISE. Montant versé à compter du 05/06/2019, la réception du paiement dépend des délais de l'organisme bancaire.

Précédent Suivant

MES DROITS

Jun 2019

- Montant total de vos droits 531,33 €
- Allocation logement familiale 60,00 €
- Allocations familiales 300,11 €
- Complément familial 171,22 €

Voies de recours >

Précédent Suivant

ⓘ Vos droits sont calculés en fonction de la situation connue de votre Caf et de la réglementation applicable à ce jour. Si vous avez transmis des informations à votre Caf, vos droits sont à l'étude et seront mis à jour après traitement.

Yellow arrows point from the 'Mes paiements et droits' and 'Mes attestations' menu items to this detailed view. A green arrow points from the 'Attestation sur une période' link to the attestation selection screen below.

Attestation de paiement | Attestation de quotient familial

Télécharger mon attestation

PDF Pour le mois de mai 2019 PDF Pour une autre période

du mois de juin 2017 au mois de mai 2019

Recevoir mon attestation par courrier

✉ Pour le mois de mai 2019

Valider

L'allocataire peut alors télécharger sa dernière attestation de paiement ou de quotient familial. Il a également la possibilité de sélectionner une autre période dans un historique de 24 mois. L'attestation peut être imprimée, ou envoyée par courrier.

Modifier la situation de l'allocataire

➊ Plusieurs chemins sont accessibles pour effectuer un changement de situation :

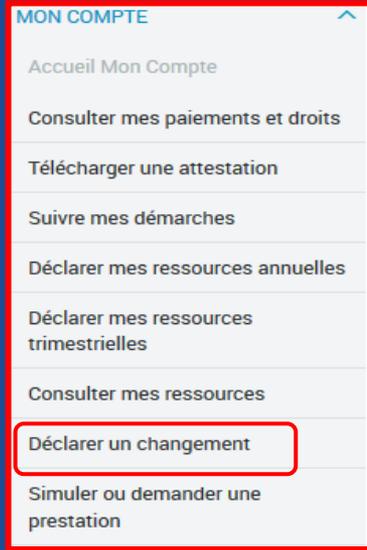
➤ Par la rubrique « Mes Démarches » en cliquant sur « Déclarer un changement »



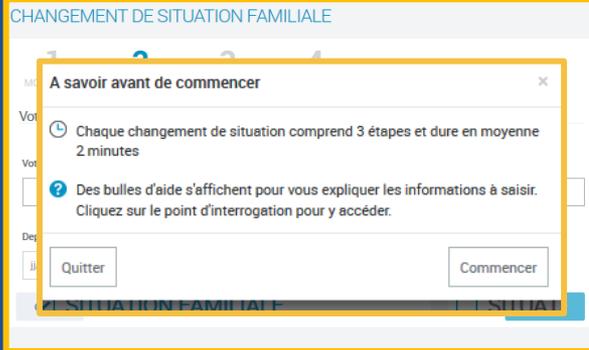
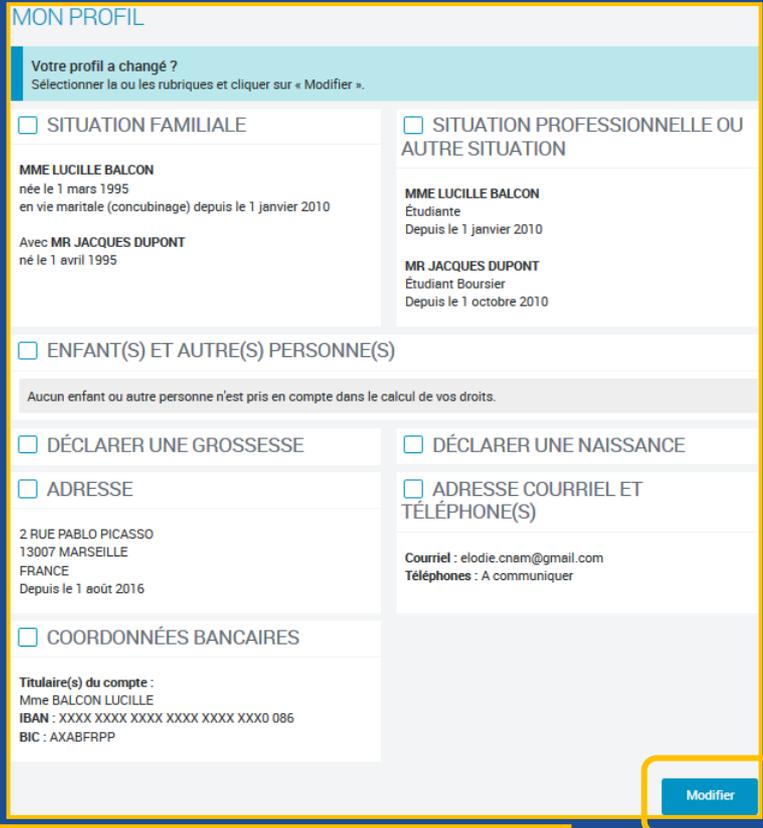
➤ Par la rubrique « Mon Profil » à droite de l'écran d'accueil, en cliquant sur « Consulter ou modifier »



➤ Par le menu déroulant « Mon Compte » sur la gauche, en cliquant sur « Déclarer un changement »



➋ L'allocataire coche la ou les rubrique(s) qui correspond à son changement, puis complète les informations demandées



➌ À l'issu de la démarche, l'allocataire peut suivre son traitement via la rubrique « Suivre mes démarches ». Si des pièces justificatives sont nécessaires, il sera possible de les transmettre directement en ligne.

Transmettre une pièce justificative en ligne

Lors du traitement du dossier de l'allocataire, il arrive que la Caf soit amenée à lui réclamer des informations complémentaires, ou des pièces justificatives.

A quelle occasion?

L'envoi de pièces justificatives dématérialisées est possible :

- lors d'un changement de situation,
- à l'issue d'une demande de prestation réalisée en ligne,
- lorsque la Caf a besoin d'informations complémentaires pour traiter le dossier de l'allocataire, via la rubrique « La Caf me demande ».

Comment faire?

Si la Caf a besoin d'un document ou d'informations complémentaires, une alerte apparaîtra sur la page d'accueil « Mon Compte » :

Pour traiter votre dossier, votre Caf a besoin d'informations complémentaires. Rendez-vous vite rubrique La Caf me demande.

The screenshot shows the 'La Caf me demande' notification in the 'Mon Compte' section. The notification is titled 'LES DEMANDES DE MA CAF' and contains the text 'Demande du 26/09/2017 à 10h35' and 'Informations demandées'. A red arrow points to the 'Répondre' button.

The screenshot shows the 'La Caf me demande' response form. The form is titled 'DEMANDE DU 26/09/2017 À 10H35' and contains the text 'Informations demandées' and 'Votre Caf a besoin d'information ou de pièce justificative :'. The form lists the required information: '- la copie du ou des bulletin(s) de salaire des mois de juin 2016 à août 2017'. A red arrow points to the 'Joindre' button. Below the list, there is a text input field for 'Il vous manque une ou plusieurs pièces justificatives ? Préciser pourquoi :' with a 200 character limit. A red arrow points to the 'Enregistrer' button.

Il est possible de transmettre des pièces justificatives dématérialisées enregistrées aux formats **jpg, png ou gif et pdf**, telles qu'une **pièce d'identité** (carte d'identité ou passeport), une **carte de séjour**, un **bulletin de salaire**, un **bail de location**, une **déclaration de grossesse**, etc.

Déclarer les ressources annuelles et trimestrielles

Via la page d'accueil « Mon Compte », l'allocataire a la possibilité de déclarer ses ressources :

- Annuelles si les services fiscaux ne les ont pas communiquées à la Caf,
- Trimestrielles si l'allocataire est bénéficiaire de RSA, Prime d'Activité ou AAH.

Si les ressources (annuelles ou trimestrielles) doivent être déclarées par l'allocataire, ce dernier sera averti par une alerte sur la page d'accueil « Mon Compte » :



MES ALERTES

Revenu de solidarité active :
 Pour calculer vos droits, nous avons besoin de connaître vos ressources trimestrielles. Merci de nous les déclarer au plus vite. ➔

Il sera ensuite redirigé vers le formulaire de déclaration annuelle, ou trimestrielle :

Engagement Saisie Fin

Les champs précédés d'un astérisque (*) sont obligatoires

Déclaration des ressources

Cocher les natures de ressources et/ou charges concernées.
 Si vous n'avez eu aucune ressource, cocher la case « Aucun revenu » pour l'année concernée.

Nature des ressources de Mathieu Marchand	2017
Salaires <small>(Traitements, Salaires, Indemnités de Sécurité sociale, chômage...)</small>	<input type="checkbox"/>
Revenus des non salariés (Bic, Bnc, Ba, Micro Bic, Micro Bnc, Micro Ba) <small>(adhérent d'un centre de gestion agréé, "régime micro" ou Auto-entrepreneur/Micro-entrepreneur ou non adhérent d'un centre de gestion agréé)</small>	<input type="checkbox"/>
Retraites, pensions et rentes imposables	<input type="checkbox"/>
Pensions alimentaires reçues	<input type="checkbox"/>
Revenus ou déficits fonciers	<input type="checkbox"/>
Déficits professionnels	<input type="checkbox"/>
Autres revenus <small>(revenus des capitaux et des valeurs mobilières - actions, obligations - plus-values et gains divers...)</small>	<input type="checkbox"/>
Charges déductibles <small>(pensions alimentaires versées, CSG déductible sur les revenus du patrimoine, Plans d'épargne retraite - PERP, Prélèvements)</small>	<input type="checkbox"/>
Aucun revenu	<input type="checkbox"/>

Conditions d'accès Engagement Saisie Fin

Les champs précédés d'un astérisque (*) sont obligatoires

Déclaration trimestrielle

Attention : la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat est exclue des ressources prises en compte pour le calcul de la Prime d'activité. Si vous avez bénéficié de cette prime exceptionnelle versée par votre employeur, vous ne devez pas la déclarer.

Déclarer les revenus

- perçus en France ou à l'étranger, même non imposables en France
- avant **prélèvement à la source au titre de l'impôt**, retenue ou saisie
- des mois où ils sont perçus (ex : si le salaire de mars est versé le 4 avril, il doit être déclaré pour le mois d'avril)

Ne pas déclarer les prestations familiales versées par la Caf ou la CMVA.

Mathieu Marchand

Ressources	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019
Salaires	€	€	€
Revenus non salariés <small>(chiffre d'affaires mensuel brut)</small>	€	€	€
Indemnités chômage	€	€	€
Pensions alimentaires	€	€	€
Aucune ressource perçue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Une fois la déclaration effectuée et enregistrée par la Caf, il est possible de la consulter :

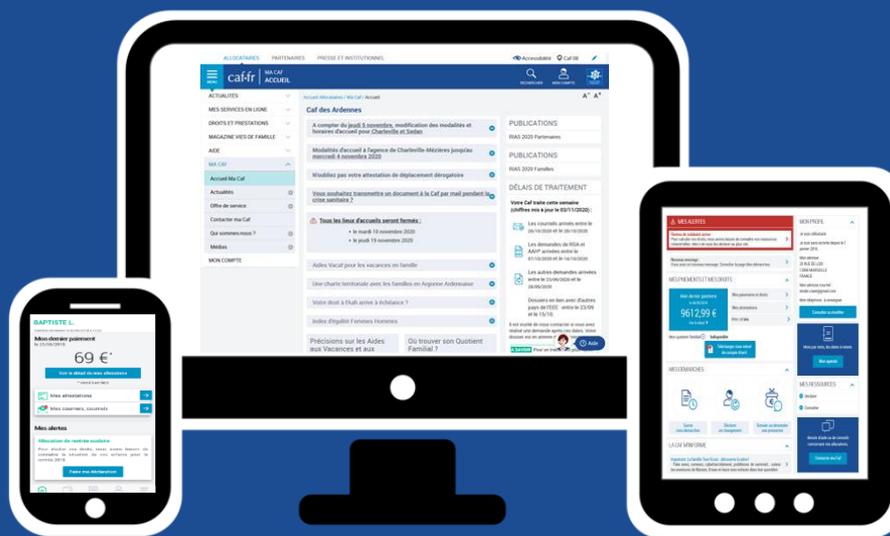
- Tout au long de l'année pour la déclaration annuelle,
- Durant 6 mois pour les déclarations trimestrielles.

MES RESSOURCES ▲



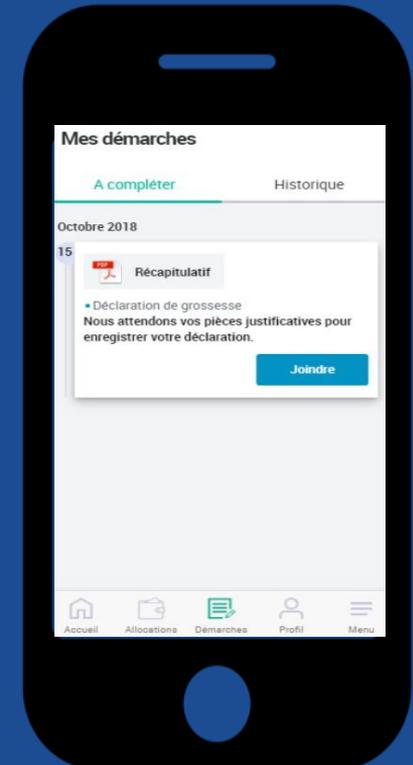
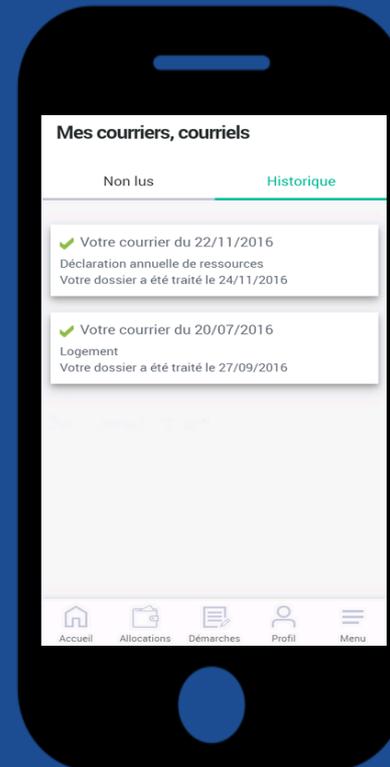
Le Conseil de Camille
 Les déclarations de ressources effectuées en lignes seront traitées bien plus rapidement qu'en format papier!

L'appli "Caf - Mon compte" depuis Smartphone ou tablette

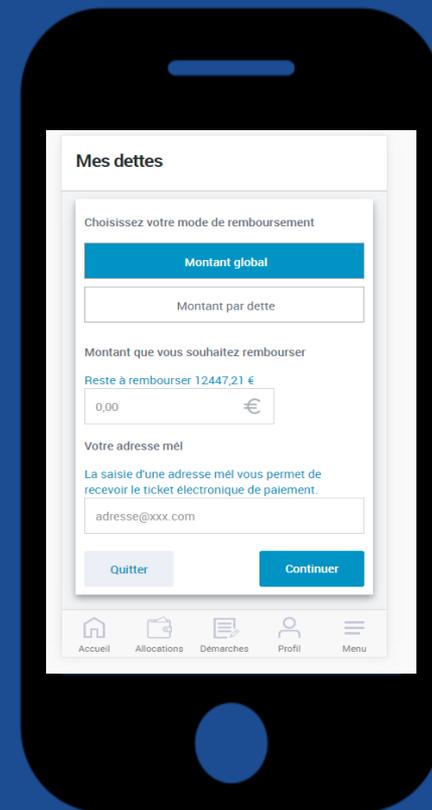
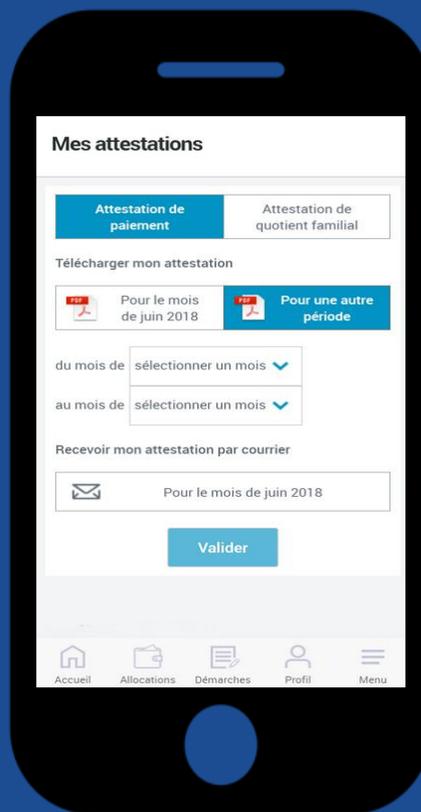
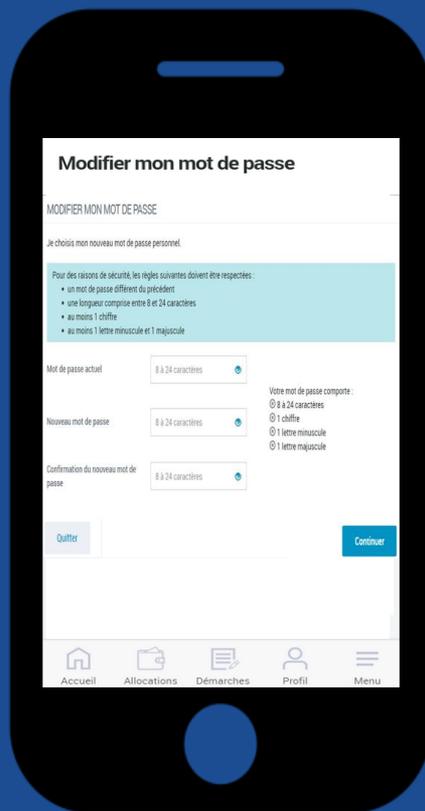


Avec L'application "Caf-Mon compte", l'allocataire à la possibilité de :

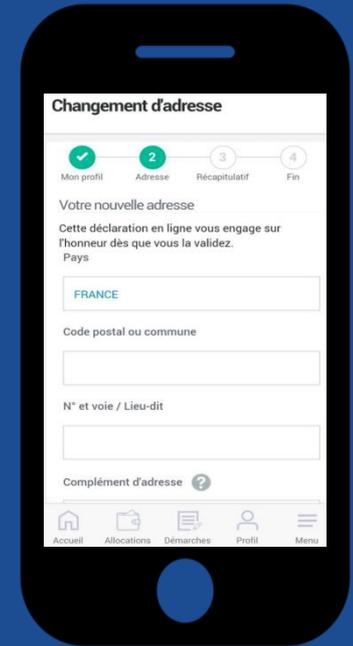
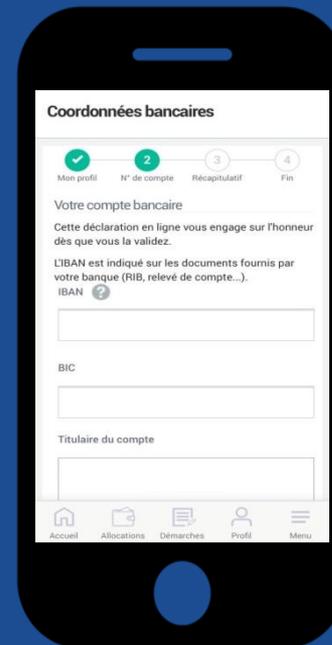
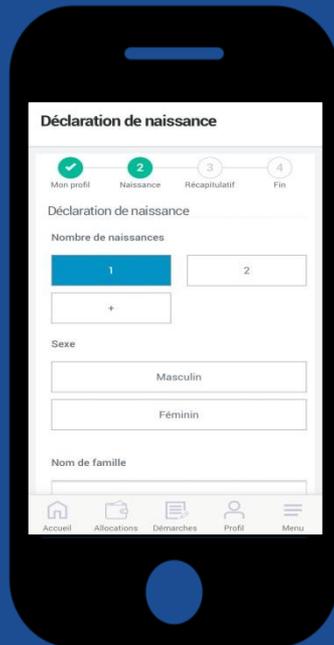
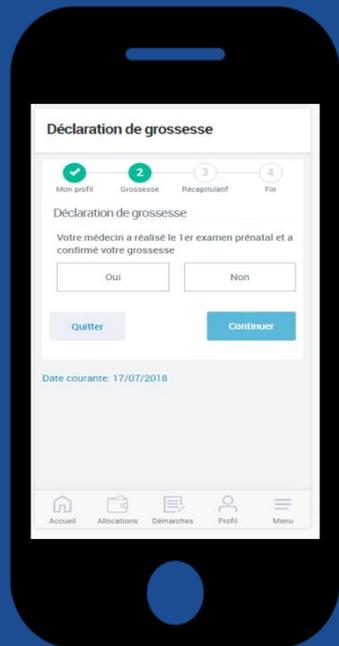
- consulter son dossier quand il le souhaite,
- suivre l'ensemble de ses paiements et connaître la date de leur versement,
- suivre le traitement de ses courriers,
- suivre ses démarches effectuées sur le Caf.fr,



- Mettre à jour l'adresse mail et le numéro de téléphone,
- Modifier son mot de passe,
- Télécharger et visualiser une attestation de paiement ou quotient familial,
- Consulter et rembourser ses dettes,



- Déclarer une grossesse,
- Déclarer une naissance,
- Déclarer un changement d'adresse,
- Déclarer un changement de situation professionnelle,
- Modifier ses coordonnées bancaires,



- Pour les familles bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire, préciser la situation de chacun des enfants concernés par le versement de l'ARS.
- L'allocataire bénéficiaire de RSA et/ou de la Prime d'activité peut déclarer ses revenus trimestriels,
- Les étudiants peuvent, eux, y déclarer la conservation de leur logement durant l'été,
- Confirmer leur statut d'étudiant boursier.

Rentrée scolaire AAAA

* Pour la prochaine rentrée, votre enfant **Ludivine AAAA** :

- est inscrit dans un établissement scolaire en France (hors apprentissage et sans activité professionnelle depuis avril)
- est apprenti
- est élève mais exerce ou a exercé une activité professionnelle depuis avril
- a arrêté ses études
- est scolarisé à l'étranger

Vous avez d'autres enfants ? +

Valider

Déclaration trimestrielle de...

Monsieur **MATHIEU MARCHAND**

Veuillez saisir vos ressources de Janvier 2014

Ressources	Montant
Salaires	950
Revenus non-salariés <small>(Classe d'affaires mensuel brut)</small>	
Indemnités chômage	
Pensions alimentaires reçues	

Aucune ressource perçue

Déclarer d'autres ressources +

Continuer

Conservation logement

Répondez aux quelques questions suivantes.

Votre adresse actuelle :
10 rue des Mouins
35123 BRUZ
FRANCE

* Conservez-vous votre logement pendant les vacances d'été ?

Oui

Non

Continuer

Toujours boursier ?

Leïla XXXXX

* Confirmez-vous être **toujours boursier** ?

oui

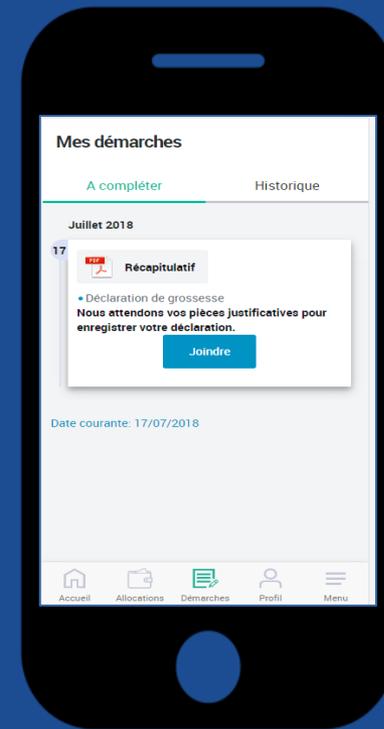
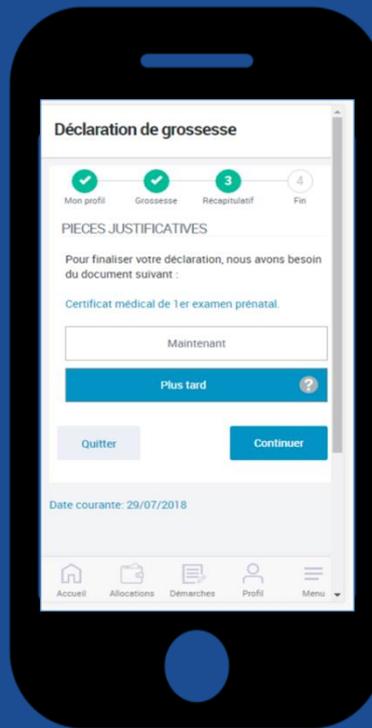
non

* Vous êtes boursier si vous bénéficiez d'une bourse d'étude à caractère social non imposable.

Continuer



- L'allocataire peut également adresser des pièces justificatives en les prenant en photo, ou directement depuis les fichiers enregistrés sur son Smartphone :



- Différentes alertes notifient à l'allocataire les évènements intervenus sur son dossier, les pièces manquantes, ou encore les courriers ou courriels envoyés par la Caf :

Mes alertes

Courrier non distribué

Suite à un échec d'envoi de courrier, merci de confirmer votre adresse postale ou de la corriger. Sans réponse de votre part, vos prestations seront interrompues.

[Vérifier mon adresse](#)

Document manquant

Pour traiter votre dossier, votre Caf a besoin de pièces justificatives. Consulter la page Mes démarches.

[Compléter mes démarches](#)

Aide au logement étudiant boursier

Nous avons besoin de savoir si vous êtes toujours boursier.

[Faire ma déclaration](#)

Vos coordonnées bancaires

Votre dernier paiement nous a été retourné. Merci d'enregistrer vos nouvelles coordonnées bancaires.

[Voir mes coordonnées bancaires](#)

Information manquante

Pour traiter votre dossier, votre Caf a besoin d'informations complémentaires. Consulter la page Mes démarches.

[Compléter mes démarches](#)

Versement interrompu

Le versement de vos prestations est interrompu, contacter votre Caf.

[Contacter ma caf](#)

Le Chatbot

Un agent conversationnel (Chatbot) est disponible sur le Caf.fr et l'application mobile. Son rôle est de faciliter les recherches sur le site et de favoriser l'autonomie des usagers en proposant une réponse en ligne.

Le Chatbot est proposé uniquement aux allocataires authentifiés et est accessible sur les pages de « Mon Compte » et de saisie de la demande de Prime d'Activité.

Il est symbolisé en bas de ces pages par



La fenêtre de conversation s'ouvrira par un clic sur ce pictogramme, ou en cas d'inactivité sur la page pendant 15 secondes.

Comment fonctionne le chatbot ?

L'allocataire pose une question directement dans la fenêtre du chatbot. En fonction des mots ou groupes de mots reconnus, une réponse est proposée. Une suite de « questions-réponses » peut alors s'engager.

L'allocataire a la possibilité de signaler s'il est satisfait de la réponse du chatbot. Si la réponse ne lui convient pas, il peut expliquer les raisons de son mécontentement dans une zone de saisie.

Attention : le chatbot ne donne pas de réponses personnalisées sur les données du dossier Allocataire.

Calendrier annuel de la Caf

- Ma Caf calcule mes droits pour l'année en cours grâce à la déclaration de revenus transmise par le service des impôts

Je n'ai aucune démarche à effectuer

Janvier
Evaluation de mes droits



- la Caf demande aux étudiants bénéficiant d'une aide au logement de télédéclarer la conservation ou non de leur logement durant l'été sur le caf.fr.

Mai / Juin
Logement étudiant



- Ma caf se met en relation avec mon bailleur pour connaître le montant de mon loyer.

Je n'ai aucune démarche à effectuer

Juillet
Aides au logement



- Pour les enfants âgés de 6 à 16 ans, le versement se fera automatiquement si j'ai un droit.

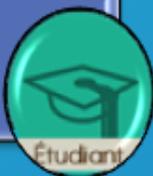
- Pour les enfants de 16 à 18 ans je confirme la scolarisation directement sur le caf.fr. Il est inutile d'envoyer le certificat de scolarité

Aout / Septembre
L'allocation de rentrée scolaire



- Les étudiants bénéficiant d'une bourse doivent le télédéclarer sur le Caf.fr ou sur l'application mobile.

Octobre
Etudiant boursier



- La caf récupère mes ressources directement auprès des impôts. Si elle n'y parvient pas, je serai notifié directement sur mon compte caf.fr. Je devrai donc les déclarer directement en ligne.

- Il est donc inutile d'envoyer mon avis d'imposition

Novembre
Ressources



- Cette prime est versée automatiquement aux bénéficiaires du RSA au mois de novembre ou décembre.

- Je n'ai aucune démarche à effectuer

Décembre
Prime de fin d'année



- Je pense à faire ma déclaration tous les 3 mois sur le Caf.fr si je bénéficie du RSA, de la Prime d'activité ou de l'allocation trimestrielle aux adultes handicapés

- Je déclare rapidement à ma caf tout changement professionnel ou familial

Et tout au long de l'année ...



Synthèse des services en ligne

Services en ligne	Site internet		Application Mobile	Observations
	Non allocataire	Allocataire	Allocataire	
Simulations de droits (Aides au logement, Allocations familiales, Paje, RSA, PPA)				
Demande d'aides au logement, prime à la naissance, RSA, PPA				
Demande de Complément Libre Choix du Mode de Garde				
Autres demandes de prestations : formulaire à télécharger				
Déclaration de grossesse				Non allocataire : déclaration via la demande de Prime à la naissance
Déclaration de naissance, changement de coordonnées bancaires, d'adresse, d'adresse mail, de numéro de téléphone, de situation professionnelle				Changement d'adresse et situation professionnelle : Le changement déclaré doit dater de moins de 6 mois
Changement de situation familiale				Le changement déclaré doit dater de moins de 6 mois (disponible à partir du 16/09/2019 sur l'appli)
Déclaration des ressources annuelles, déclaration des ressources trimestrielles Aah				
Déclaration des ressources trimestrielles RSA/PPA				
Etudiants : Déclaration de maintien dans le logement, confirmation du statut de boursier				Télé service ouvert en mai pour le maintien dans les lieux et octobre pour le statut de boursier
Allocation de Rentrée Scolaire : Confirmation de la scolarité ou apprentissage de l'enfant				Télé service ouvert en juillet
Demande de numéro d'allocataire, demande de mot de passe, envoi d'une pièce justificative dématérialisée				Envoi d'une pièce justificative uniquement à l'issue d'une demande d'aide en ligne
Envoi d'un mail, prise de rendez-vous en ligne				Prise de rendez-vous en accueil physique, ou en visio-contact
Rembourser une dette en ligne				
Télécharger/imprimer une attestation de droit, de paiement ou de quotient familial				Sur un historique de 24 mois

Dico Caf

Pour mieux nous comprendre !

Notre quotidien n'est pas toujours fait du même langage : voici quelques mots et notions clés.

A TERME ECHU

La plupart des prestations sont versées chaque mois à terme échu, c'est-à-dire que les allocations dues au titre d'un mois sont versées le mois suivant.



QUOTIENT FAMILIAL

Calcul du quotient familial

Revenus nets annuels perçus

12

+

Prestations du mois
de la demande

Total de nombre de parts



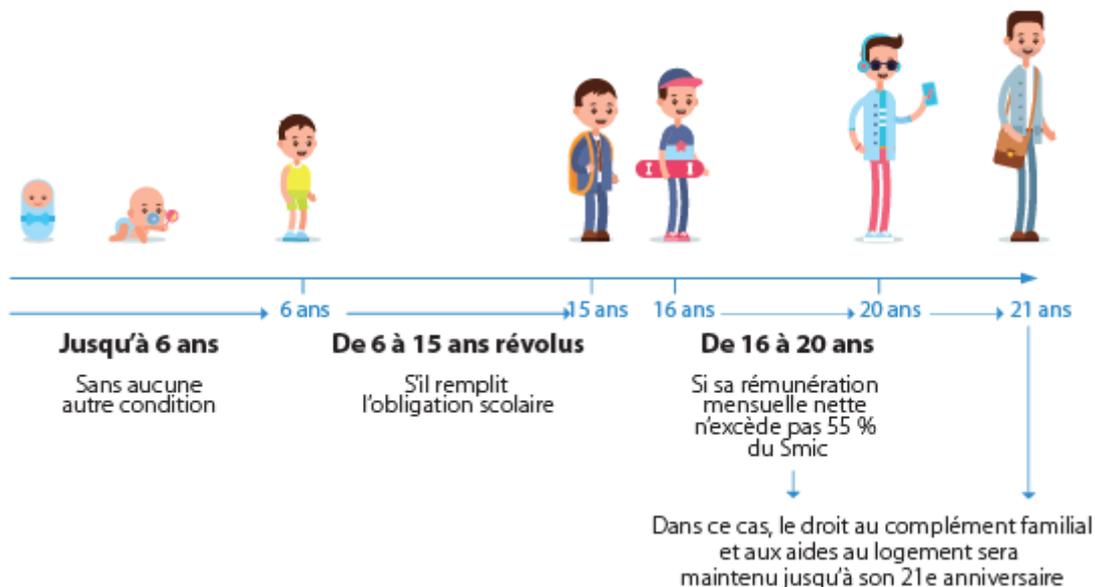
Connaître votre quotient familial

Vous pouvez directement consulter votre quotient familial avec votre numéro allocataire et votre mot de passe dans votre espace [Mon Compte](#) (rubrique demander une attestation / de paiement et de quotient familial).

ENFANT À CHARGE

Votre enfant est considéré à votre charge :

Si vous assurez financièrement son entretien (nourriture, logement, habillement) de façon «effective et permanente» et que vous assumiez à son égard la responsabilité affective et éducative.



Votre enfant devient ?



Apprenti ou salarié

Si votre enfant devient apprenti, salarié ou entre en contrat de professionnalisation, il reste à charge à partir du moment où sa rémunération ne dépasse pas 55 % du Smic.

Si sa situation change, vous devez en informer la Caf dès que vous en avez connaissance via l'espace [Mon Compte du caf.fr](#).



Allocataire

Votre enfant ne sera plus considéré « à charge » s'il devient lui-même allocataire ou conjoint ou concubin d'un allocataire, quelle que soit la prestation concernée.

Si l'enfant à votre charge devient allocataire, quitte votre foyer ou perçoit des revenus, vous devez le [signaler à la Caf](#) sans tarder.

LA CONDITION DE RÉSIDENCE ?

Le versement des prestations familiales françaises est donc soumis à une condition de résidence des parents et des enfants, en France pour une durée supérieure à 3 mois.

Un séjour hors de France de plus de trois mois de date à date ou au cours d'une même année civile mettra fin au versement des prestations familiales.

Si vous partez à l'étranger pour une période **supérieure à 3 mois** (stages, voyage...) **pensez à le signaler à la Caf.**



LA VIE EN CONCUBINAGE ?

Lorsque vous êtes en couple mais que vous vivez séparé géographiquement de votre conjoint, vous n'êtes pas considéré comme une personne isolée.



Cela vaut également si votre conjoint réside à l'étranger, dans la mesure où une communauté d'intérêts subsiste malgré l'éloignement, à travers vos liens matériels et financiers.

Si votre conjoint perçoit des ressources, que ce soit en France ou dans un autre pays, vous devez les déclarer car elles sont prises en compte dans le calcul de vos droits.

Vous avez droit :



Si vous êtes **contraints pour des raisons professionnelles d'assumer la charge de deux logements séparés** sur le territoire français, vous pouvez prétendre à l'application d'un abattement spécifique sur les ressources du foyer.

Vous n'avez pas droit :



Vous ne pouvez pas bénéficier des **prestations soumises à critère d'isolement**, telles que l'allocation de soutien familial ou le revenu de Solidarité active majoré.

Une personne n'est pas considérée comme isolée dès que la condition d'isolement n'est plus remplie (mariage, pacte civil de solidarité, vie commune...)

COLOCATION ET CONCUBINAGE ?

La colocation, c'est le partage d'un appartement entre plusieurs personnes (deux ou plus) déclarant ne pas être pacsées ou ne pas vivre en concubinage.



La colocation implique :

- ▶ qu'il n'y ait pas d'intérêts financiers communs entre les occupants du logement.
- ▶ que chacun des occupants soit cotitulaire du bail et puisse fournir des quittances de loyer séparées, à son nom.
- ▶ que chacun fasse une demande d'aide au logement avec ses revenus personnels et la part du loyer payée.

Si votre colocataire devient votre petit(e) ami(e) vous entrez dans une situation de concubinage que vous devez aussitôt [déclarer à la Caf](#).

SÉPARATION GÉOGRAPHIQUE ET ISOLEMENT ?

La vie en couple (union libre, concubinage, vie commune ou vie maritale) est le fait pour deux personnes, de même sexe ou de sexe différent, de vivre ensemble comme si elles étaient mariées ou liées par un PACS.



Cela implique de :

- ▶ partager un logement (même si le bail est à un seul nom), y compris si vous avez des adresses différentes parce que votre travail vous l'impose.
- ▶ participer aux charges communes du ménage, à travers une participation financière (loyer, électricité, ...), matérielle (courses, ménages...) et affective (éducation des enfants) et ce quelles que soient les ressources de l'autre personne et la répartition des charges au sein du couple.
- ▶ être considéré(e)s en couple par votre entourage, les administrations, la mairie...

